



Enfance & Familles d'Adoption

RAPPORT D'ACTIVITE

2012

Enfance & Familles d'Adoption
221 rue La Fayette
75010 Paris
Tel : 01 40 05 57 70
Fax : 01 40 05 57 79
secretariat.federation@adoptionefa.org

www.adoptionefa.org



SOMMAIRE

PRÉAMBULE

I – LA VIE DE LA FÉDÉRATION

1 – Le mouvement Enfance & Familles d'Adoption

- 1.1 La fédération : une équipe de bénévoles et des collaborateurs salariés
- 1.2 La communication interne

2 – La trésorerie

3 – Les formations

- 3.1 Les formations internes
- 3.2 Les formations professionnelles

4 – Congrès et colloque

- 4.1 Le colloque *Origines : dossiers, lettres, histoires, accompagnements*
- 4.2 Congrès interne *Préparer et accompagner les candidats à l'adoption*

5 – Les publications

- 5.1 La revue *Accueil*
- 5.2 Les autres publications

6 – La communication externe

- 6.1 L'identité visuelle et la refonte des outils
- 6.2 Le site Internet public
- 6.3 La newsletter
- 6.4 Les groupes publics de discussion et le forum
- 6.5 Les contacts Presse

II – ÉCOUTE ET SOUTIEN DES FAMILLES

1 – La vie des familles

- 1.1 L'accompagnement des familles au sein d'EFA
- 1.2 La santé
- 1.3 La scolarité
- 1.4 EFA, une association familiale

2 – L'accompagnement des adoptés

3 – Les questions juridiques

- 3.1 Recours d'EFA contre une circulaire du ministre de la Justice et des libertés
- 3.2 Recours d'EFA du Gers
- 3.3 Procès de l'Arche de Zoé

III – L'ADOPTION : ÉVOLUTION ET PERSPECTIVES

1 – La proposition de loi parlementaire et le projet de loi

- 1.1 La proposition de loi parlementaire sur le délaissement parental et l'adoption
- 1.2 Le projet de loi ouvrant le mariage et l'adoption aux couples de personnes de même sexe

2 – Le livre blanc

3 – Les enfants en France

- 3.1 Le suivi des pupilles de l'État
- 3.2 Enfants en Recherche de Famille (ERF)

4 – L'adoption internationale

- 4.1 L'adoption internationale en quelques chiffres
- 4.2 Au sein d'EFA
- 4.3 Les relations avec les acteurs français de l'adoption internationale
- 4.4 EFA à l'étranger

IV – L'IMPLICATION INSTITUTIONNELLE ET PUBLIQUE D'EFA

- 1 – Le Conseil supérieur de l'adoption
- 2 – Le Conseil national pour l'accès aux origines personnelles
- 3 – Les rendez-vous institutionnels
- 4 – EFA : une association ressource

CONCLUSION

Annexe 1 : Récapitulatif des interventions et participation des fédéraux

Annexe 2 : Récapitulatif des interventions et des réunions institutionnelles

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DES SIGLES UTILISÉS DANS CE RAPPORT



ACC :	Autorité centrale communautaire
AD :	Association départementale (EFA)
ADEPAPE :	Association départementale d'entraide des pupilles et anciens pupilles de l'État ou Association départementale d'entraide des personnes accueillies en protection de l'enfance
AFA :	Agence française de l'adoption
APPO :	Association de parents par pays d'origine
ASE :	Aide sociale à l'enfance
CA :	Conseil d'administration
CAF :	Caisse d'allocations familiales
CASF :	Code de l'action sociale et des familles
CLH :	Convention de La Haye
CMP :	Centre médico psychosocial
CNAF :	Caisse nationale d'allocations familiales
CNAOP :	Conseil national pour l'accès aux origines personnelles
COCA :	Consultation d'orientation et de conseil en adoption
CPAM :	Caisse primaire d'assurance maladie
CREAI :	Centre régional pour l'enfance, l'adolescence et les adultes handicapés et inadaptés
CSA :	Conseil supérieur de l'adoption
DDCS :	Direction départementale de la Cohésion sociale
DGCS :	Direction générale de la Cohésion sociale (ex DGAS)
DRCS :	Direction régionale de la Cohésion sociale
ENM :	École nationale de la magistrature
EPE :	École des parents et des éducateurs
ERF :	Enfants en Recherche de Famille
IGAS :	Inspection générale de l'action sociale
MASF :	Mouvement pour l'adoption sans frontière
OAA :	Organisme autorisé pour l'adoption
ONED :	Observatoire national de l'enfance en danger
ORCA :	Organisation régionale de coordination pour l'adoption
ORCAN :	Organisation régionale de coordination pour l'adoption Normandie
PICRI :	Partenariat Institutions citoyens pour la recherche et l'innovation
RDC :	République démocratique du Congo
REAAP :	Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents
SAI :	Service de l'adoption internationale
SIAPE :	Système d'information pour l'adoption pour les pupilles de l'État
SSI :	Service social international
UDAF :	Union départementale des associations familiales
UNAF :	Union nationale des associations familiales
UFNAFAAM :	Union fédérative nationale des associations des familles d'accueil et d'assistantes maternelles

PRÉAMBULE

2012 ayant été une année fortement marquée par les campagnes électorales, EFA en a profité pour faire entendre ses revendications en publiant un livre blanc. Le but de cet énorme travail de synthèse était de rendre les futurs élus attentifs au paysage actuel de l'adoption en France, tant en ce qui concerne l'absence d'accompagnement des familles, avant, pendant et après l'adoption, que l'état actuel de l'adoption internationale et nationale et le statut des enfants en France.

Tout en continuant la veille des évolutions et des politiques d'adoption des pays d'origine comme des pays d'accueil, EFA a mené une mission en Belgique afin de comprendre le système de l'adoption mis en place en 2005 par l'Autorité centrale belge et son évolution après 7 années d'existence. Il s'agissait également d'appréhender les dispositifs d'accompagnement des familles existant dans ce pays.

EFA est intervenu à l'assemblée générale d'Euradopt, renforçant ainsi ses connaissances et ses collaborations au-delà de nos frontières.

Du côté de la situation des enfants adoptables en France, l'ONED a publié son rapport annuel sur la situation des pupilles au 31 décembre 2011. Le SIAPE semble totalement abandonné avant même d'avoir réellement pu exister. En revanche, on ne peut que se réjouir de l'initiative de l'UNAF de travailler en étroite partenariat avec EFA sur la rédaction d'un livret destiné à tous les membres des Conseils de famille.

Aucune suite n'a été donnée au rapport Barèges sur l'accouchement « sous X » publié en 2011. De même, la proposition de loi parlementaire sur l'enfance délaissée et l'adoption présentée par Mme Tabarot est restée sans suite.

À l'occasion du projet de loi ouvrant le mariage et l'adoption aux couples de personnes de même sexe, EFA a été reçu par la ministre de la Justice, Madame Taubira, et auditionné par la commission des lois de l'Assemblée nationale. Ce projet de loi a été l'occasion pour le CSA de se réunir, ce qu'il n'avait pas fait depuis juin 2011.

L'accompagnement des familles, préoccupation constante de notre mouvement, n'a pas été oublié : développement des formations à la parentalité ; conférences sur la parentalité, la santé, la scolarité ; formations internes sur l'accompagnement et l'écoute ; organisation de notre congrès interne sur ce thème.

Au sein de notre mouvement, Geneviève Miral a passé le flambeau à Nathalie Parent après neuf années d'engagement à la fédération : cinq années comme secrétaire générale, une année comme vice-présidente adoption nationale puis trois années comme présidente. Son mandat de présidente a été très fortement marqué par les conséquences du séisme de janvier 2010 à Haïti. Elle continue de représenter notre association, comme membre associé, et a pris en charge tout ce qui touche à la communication de notre mouvement sans oublier son engagement dans l'équipe d'*Accueil*.

2012 ayant été l'année des changements, Jean-Georges Antoni, directeur de la fédération depuis six ans, a pris une retraite bien méritée. Nous avons tous pu apprécier au cours de ces années, sa disponibilité et son engagement auprès de chacun d'entre nous ainsi que tout le travail accompli pour EFA. Marie-José Chaury l'a remplacé depuis novembre.

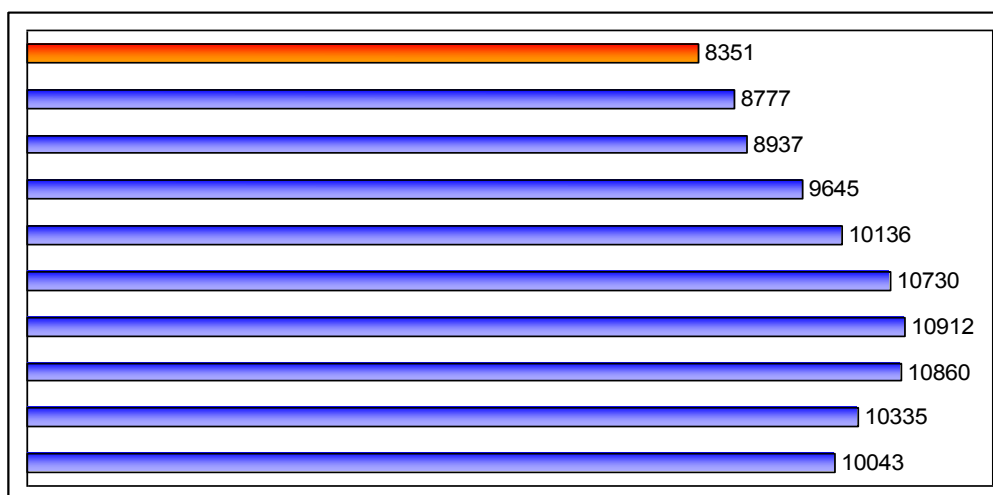
D'autres faits marquants jalonnent ce rapport d'activité comme la modification du logo de notre mouvement, la nouvelle maquette d'*Accueil* et la création d'une newsletter bimestrielle. Ils illustrent le double rôle d'EFA au plan fédéral : être proche des familles et de leurs préoccupations grâce au travail de proximité des associations départementales et garder un certain recul pour rester porteur d'une éthique de l'adoption garante de l'intérêt premier de l'enfant.



I - LA VIE DE LA FÉDÉRATION

Le nombre d'adhérents à jour de leurs cotisations s'établit à 8 351 familles sur un ensemble de 92 associations couvrant 95 départements soit une baisse de 5 % par rapport à 2011.

Évolution du nombre d'adhérents de 2003 à 2012



1 – Le mouvement Enfance & Familles d'Adoption

1.1 La fédération : une équipe de bénévoles et de collaborateurs salariés

Le conseil d'administration fédéral compte une équipe de bénévoles composée de 12 administrateurs élus, de 16 membres associés et de 8 personnes ressources. À l'issue de l'assemblée générale, le conseil d'administration a élu sa présidente, Nathalie Parent. Il s'est réuni à cinq reprises et a poursuivi ses missions dans le respect des orientations réactualisées en 2011.

Dans l'équipe de salariés, Leïla Hafed tient le secrétariat de la fédération, Béatrice Zanetti effectue la saisie de la comptabilité et s'occupe de la logistique des formations. Frédérique Le Floch assure le secrétariat de rédaction de la revue *Accueil* et de certains documents officiels.

Sandrine Dekens, psychologue, poursuit sa fonction de coordinatrice du service ERF, assistée, deux matinées par semaine, d'une secrétaire, Carine Vincent, et de plusieurs bénévoles, dont Karine Nivelais, chargée de l'animation du réseau des correspondants départementaux.

En lien avec le bureau et particulièrement avec les deux secrétaires généraux, Jean-Georges Antoni, directeur de la fédération puis, à compter de novembre, Marie José Chaury, nouvelle directrice, contribuent à la mise en œuvre, au suivi et au développement des actions fédérales. Le directeur coordonne aussi l'organisation et le suivi des actions de formation à destination des associations départementales ou des professionnels concernés par l'adoption.

1.2 Communication interne



Les listes internes de diffusion et le site interne

La liste Lirefa, destinée aux responsables des associations départementales, favorise la diffusion de l'information et une plus grande cohérence entre liste de diffusion et site privé (958 messages échangés).

D'autres listes internes existent comme celle de l'équipe Adoption internationale (1285 messages échangés), la liste des correspondants ERF qui permet un travail en réseau, renforçant ainsi l'action d'EFA dans ce domaine mais également des listes dédiées (colloque 2012, colloque 2013, congrès 2012, congrès 2013...) qui ont une durée de vie limitée puisque liées à une manifestation spécifique.

Avec 8 206 visites par an pour 28 000 pages, le site interne reste un outil indispensable en matière de transmission et d'archivage des informations à usage des associations départementales et de la fédération. Les rubriques, comme les journaux départementaux transmis par les associations ou les fiches Adoption internationale, sont particulièrement appréciées. La liste Lirefa complète ce dispositif en annonçant la mise en ligne des documents. Le développement et le suivi technique du site sont assurés par Jean-Luc Letac. Didier Hot se charge de la mise en ligne des articles et des mises à jour.

La journée des responsables départementaux

Cette journée s'est déroulée le 12 mai à Paris en présence de la plupart des associations départementales. Elle a permis la présentation des nouveaux présidents et des membres du conseil d'administration. Elle a aussi été l'occasion de faire un point sur les manifestations à venir (congrès interne de Nantes et congrès externe pour les 60 ans d'EFA) et de présenter l'enquête « Adolescence, adoption et orientation ». Après avoir débattu sur le changement de logo, celui-ci a été choisi et validé lors de l'AG qui a suivi. Les sites privé et public ont été présentés afin de permettre une meilleure utilisation de ces deux outils. Des groupes se sont constitués afin de travailler sur trois sujets : la relation AD/Fédé, l'enjeu et l'organisation des formations internes, comment développer nos propres ressources. Ce travail, initié lors de cette journée, s'est poursuivi tout au long de l'année.

Des interventions thématiques

Les membres de l'équipe fédérale (élus ou non) sont intervenus à 24 reprises dans diverses associations départementales ou associations extérieures (voir annexe 1). L'adresse commune interventions-AD@adoptionefa.org permet de rationaliser la gestion de ces interventions.

2 – La trésorerie

La commission finances a accueilli cette année Marie-José Chaury, nouvelle directrice fédérale à la suite du départ à la retraite de Jean-Georges Antoni, ainsi que Nathalie Parent, qui a remplacé Geneviève Miral au poste de présidente. Les autres membres de la commission restent Mathilde Chedru et Anne-Marie Quantinet qui assurent respectivement les fonctions de trésorière et trésorière adjointe, Béatrice Zanetti, Francis Sala et Didier Hot.

La commission finances s'est réunie cinq fois afin de travailler sur les aspects financiers, comptables et administratifs relatifs à la gestion courante de l'association. Les actions suivantes ont été engagées ou poursuivies :

- mise en place et suivi du budget 2012 avec un point fin juin,
- mise en place du paiement en ligne des produits mis en vente par la fédération et possibilité de dons payables en ligne,
- proposition aux AD d'une lettre argumentée sollicitant des dons auprès de leurs adhérents.

La commission finances poursuit son travail d'analyse des comptes et de recherche d'équilibre budgétaire.

3 – Les formations

3.1 Les formations internes

12 formations à destination de bénévoles ont été réalisées pour 220 participants (7 à Paris et 5 en province : Sarthe, Nord, Drôme et Ardèche, Ain, Haute-Garonne) :

- 1 journée de représentants en Conseil de famille
- 1 journée des référents Accompagnement des familles
- 1 journée des correspondants ERF
- 2 modules Conseil de famille
- 3 modules Accompagnement des postulants
- 2 modules Écoute et animation de groupes
- 1 module Nouveaux Présidents
- 1 module test Bienvenue à EFA

10 formations à la parentalité s'adressant à des postulants ou à des familles adoptives pour 145 participants (Côtes-d'Armor, Meurthe-et-Moselle, Rhône, Ariège et Loiret).

En Isère, a eu lieu une formation de formateurs (administrateurs EFA et deux psychologues EPE) sur 2 jours pour l'accompagnement à la parentalité.

Enfin, 60 associations sur 93 ont participé à l'un ou l'autre de ces temps de formation mis en place par la fédération.

Conformément à la décision prise en conseil d'administration de fin d'année 2011, un groupe de travail a étudié l'adéquation et la cohérence de l'offre de formation au regard de l'évolution de l'adoption et des besoins nouveaux ou spécifiques des associations départementales.

Ce **travail de refonte de l'offre interne** a mobilisé l'équipe de formateurs sur la conception d'un véritable parcours de formation avec redéfinition des contenus des modules et création de 3 nouvelles formations pour l'année 2013.

C'est ainsi que **le plan de formation 2013** se structurera autour de 3 niveaux (base, approfondissement et perfectionnement) avec :

- La création d'un nouveau module d'une journée : « Bienvenue à EFA », à destination de tout nouvel administrateur départemental ou national. Généralisé en 2013, ce module deviendra « le prérequis » pour toute autre formation ;
- La relecture de tous les contenus des autres formations compte tenu des apports du module de base et la création d'un module de Vie associative : « Mettre en place de nouveaux partenariats » ;
- La création d'un module : « Accompagner un projet ré-orienté vers un enfant différent » ;

Ce travail explique la baisse du nombre de formations à destination des bénévoles (12 vs 22) et des familles (6 vs 10).

3.2 Les formations professionnelles

Le colloque sur les origines (85 participants dont 30 membres actifs d'EFA), les 3 formations professionnelles et le stage pré-adoption ont été proposés à 111 participants extérieurs (membres des conseils généraux, des DRCS, des UDAF, des OAA et candidats à l'adoption).

Trois formations ont été réalisées à destination des professionnels :

- Deux modules ont été bâtis à la demande :
 - o de la DDCS de Vendée, « Favoriser l'adoption d'enfants à besoins spécifiques » ;
 - o du conseil général des Bouches-du-Rhône, « Penser et accompagner l'adoptabilité psychosociale des enfants pupilles de l'État ».
- Un module a été proposé par la fédération à Paris « Un enfant, des postulants, une famille : une adoption mutuelle ».

Le stage de réflexion **pré-adoption** de 2 jours, proposé pour la première fois en 2011, destiné aux candidats à l'adoption souhaitant approfondir leur projet, a été de nouveau proposé à Nancy et suivi par 14 participants.

4 – Le colloque et le congrès

4.1 Le colloque *Origines : dossiers, lettres, histoires, accompagnements*

Ce colloque a été organisé le 23 janvier à Paris et a réuni professionnels de l'enfance, travailleurs sociaux, correspondants du CNAOP, membres des Conseils de famille, responsables EFA de l'accompagnement des familles et des adoptés, thérapeutes, juristes et étudiants.

Au cours de quatre tables rondes, des professionnels et des adoptés se sont interrogés sur le contenu des dossiers et de l'accompagnement qui pouvait être proposé aux personnes souhaitant consulter leur dossier ou en savoir plus sur les circonstances de leur abandon – nées ou non lors d'un accouchement dans le secret, en France ou à l'étranger. Des idées fortes se sont dégagées autour de l'attention qu'il convient de porter aux différentes étapes et acteurs :

- au recueil des informations, à leur vérification, à leur conservation et à leur restitution ;
- à l'enfant, à sa préparation, à la mise en paroles de ce qui lui arrive, qu'il soit petit ou grand ;
- à la préparation des futurs parents ;
- à l'information qu'il est utile de communiquer aux parents ;
- à la consultation d'un dossier, aux mots à dire lorsqu'il s'agit d'un enfant, à l'accompagnement de cette consultation.

La question des origines ne se limite pas à un nom, à un dossier ni à une rencontre. Vouloir remonter le fil de son histoire renvoie implicitement à l'abandon et aux angoisses qui y sont liées, au geste, parfois mal compris et souvent solitaire, des mères de naissance.

L'accompagnement est nécessaire car l'histoire individuelle de chacun s'inscrit dans une histoire plus large, celle d'une culture, d'une époque, d'une ethnie, d'un pays, d'un continent.

L'accompagnement permet un regard, une compréhension différente.

4.2 Congrès interne *Préparer et accompagner les candidats à l'adoption*

Le choix a été fait d'organiser, à Nantes le 20 octobre, un congrès réservé aux administrateurs départementaux, afin de permettre un débat et des échanges de pratiques autour de la place et du rôle d'EFA dans l'accueil et l'accompagnement des postulants. Devant l'évolution du profil des enfants confiés, les pratiques évoluent, les discours institutionnels évoquent la préparation des candidats, sur

laquelle les pays d'origine commencent à faire entendre un certain nombre d'exigences. Il importait donc d'évaluer les évolutions et les perspectives pour EFA, acteur essentiel de cet accompagnement dans les départements.

La matinée a été consacrée à des ateliers de réflexion autour de trois thèmes :

- Travailler avec l'ASE : une place à prendre ? Comment ?
- Se préparer à l'adoption : parcours, thèmes, partenariats
- Accompagner l'attente : groupes de parole, groupes d'expression

À partir du témoignage d'une association départementale sur son expérience, les participants ont confronté leurs pratiques respectives et leurs questionnements. Le soutien à apporter par la fédération a également été évoqué, notamment au travers des besoins de formation.

L'après-midi, deux tables rondes ont permis d'élargir la réflexion à partir de l'organisation mise en place en Belgique avec l'intervention d'Anne-Marie Crine (Autorité centrale belge), et l'évocation des synergies possibles ou non dans les départements avec les autres acteurs du monde de l'adoption.

Avec près de 120 participants, les débats ont permis de mettre en avant la grande diversité des contextes départementaux, la nécessaire recherche de partenaires dans le respect des positionnements respectifs de chacun, des questionnements sur les temps pendant lesquels EFA peut intervenir et comment, les techniques de motivation des postulants et leur fidélisation, la posture de bienveillant et les limites du bénévolat.

La place et le rôle d'EFA restent essentiels, mais l'évolution de l'adoption pousse à une réflexion sur nos pratiques d'accueil et d'accompagnement, à une évolution dans la limite des moyens en temps et en bénévoles de chaque association. Enfin, le congrès a été un grand moment de convivialité, grâce à la qualité de l'accueil et de l'organisation de l'équipe des bénévoles d'EFA 44.

5 – Les publications

5.1 La revue *Accueil*

Publiée depuis 1969, la revue *Accueil* paraît quatre fois par an, dans la continuité du travail des équipes précédentes. Cette année représente un tournant pour la revue avec le lancement effectif de la nouvelle formule.

Programmation 2012 et 2013

Les numéros parus en 2012 ont été consacrés à : *La famille élargie* (n° 162), *Le temps de l'adoption* (n° 163), *Parent seul au quotidien* (n° 164), *L'histoire de l'enfant avant l'adoption* (n° 165).

Les 4 numéros de l'année 2013 traiteront les thèmes suivants : *Adoption et Internet* (n° 166), *L'adoption et l'argent* (n° 167), *Les mots de l'adoption* (n° 168), *La forme de la famille : enfant unique, fratrie* (n° 169).

Accueil : un lieu d'expression ouvert

La revue est un lieu d'expression de la philosophie d'Enfance & Familles d'Adoption, à travers des témoignages, des relations d'expériences, des réflexions... Au fil des numéros, cette philosophie s'exprime aussi en ouvrant les pages à d'autres points de vue. La revue a ainsi le souci d'accueillir des intervenants extérieurs et des textes qui font davantage débat, qui proposent d'autres perspectives, d'autres ouvertures. *Accueil* se doit de donner une image dynamique de la présence de l'adoption dans la société, de ses enjeux, de ses apports pour l'enfance délaissée.

Lien indispensable avec les associations départementales et les adhérents, *Accueil* est un vecteur de communication important vers l'extérieur pour promouvoir l'éthique, les missions et les actions d'EFA. Dans ce contexte, la revue essaie de fonctionner de façon complémentaire avec le site public.

Son tirage moyen est de 10 200 exemplaires, elle est distribuée aux abonnés, aux professionnels et aux institutions. Elle reste la seule revue en France entièrement consacrée à l'adoption.

Le comité de rédaction est composé de six personnes : Geneviève Miral, Carine Boudesocque-Dubois, Janice Peyré, Aubeline Vinay, Claire Tridon, désormais unique rédactrice en chef après le départ de Jean-Gabriel Cosculuella qui occupait ce poste depuis 2004, et la secrétaire de rédaction, Frédérique Le Floch. Le directeur d'EFA – Jean-Georges Antoni puis Marie-José Chaury – apporte son aide technique au comité de rédaction.

Dominique Gawron et Hervé Bullier assurent le routage de la revue. Après quatre années de fonctionnement, plus de 96 % des associations ont choisi le routage centralisé.

Une nouvelle formule pour *Accueil*

La réflexion menée depuis 2010 au sein des associations départementales puis lors de rencontres nationales et interrégionales s'est concrétisée cette année par une refonte de la revue. Avec le

numéro 165 paru en décembre, *Accueil* se renouvelle sur le fond et sur la forme, avec une maquette entièrement renouvelée.



La revue s'articule désormais autour de trois grandes parties :

- Une entrée en lecture avec l'éditorial, des pages « Actus », un entretien et, éventuellement, une tribune libre. Les « Actus » permettent d'ouvrir plus largement la revue à l'actualité des associations départementales.
- Ensuite, au cœur du numéro, le dossier thématique.
- Et pour terminer, les rubriques (À l'international, Vie de famille, Chronique juridique, En France, Lire, écouter, voir...).

Agrandie – la revue est désormais sur un format 18 x 23 – et en quadrichromie, la maquette a été conçue par Jacques Chabot et Geneviève Miral. Elle propose plusieurs niveaux de lecture avec des accroches, des repères et des encadrés « pour en savoir plus ». Les différentes parties sont identifiées par des codes couleurs et la revue est abondamment illustrée. La couverture affiche la nouvelle identité visuelle d'*Accueil* en laissant une grande place à l'illustration.

L'interaction avec le site public EFA est renforcée. La présentation des numéros sur le site permet maintenant de feuilleter quelques pages d'*Accueil* et les repères insérés au fil de la revue invitent régulièrement à visiter des pages du site pour aller plus loin sur un sujet.

Renouvelée sur le fond et la forme, *Accueil* allie au mieux accessibilité et consistance, lisibilité et qualité de la réflexion.

5.2 Les autres publications



DVD Origines : dossiers, lettres, histoires, accompagnements

Les interventions du colloque *Origines : dossiers, lettres, histoires, accompagnements* ont été enregistrées et ont fait l'objet d'un DVD de synthèse de deux heures, reprenant les moments les plus significatifs pour chacune des deux grandes parties :

- Les traces de l'histoire des enfants
- Transmettre, entendre, découvrir : quels accompagnements ?

Ce DVD s'adresse aux professionnels, aux candidats à l'adoption comme aux familles adoptives ou aux adoptés eux-mêmes. Son utilisation est multiple : en support d'information des postulants à l'adoption, en introduction à un groupe d'expression ou de parole, dans une formation à la parentalité adoptive, ou tout simplement chez soi pour reprendre les temps forts de cette journée.

La bande annonce du film ainsi que le bon de commande du DVD sont accessibles sur le site public.

La présence d'EFA dans des publications extérieures

Dans son bulletin d'avril, le Service social international (SSI) a publié un article sur l'action du service d'EFA, Enfants en recherche de famille : *Enfants en recherche de famille : un programme pour favoriser l'adoption des enfants « à particularité »*.

La revue de l'UNAF, *Réalités familiales*, a consacré son numéro de décembre au soutien à la parentalité. Françoise Toletti, vice-présidente d'EFA en charge de l'accompagnement, a rédigé un article sur le *nécessaire soutien aux familles adoptives*.

D'ores et déjà, des contacts sont pris pour des publications prévues en 2013 : la revue *Enfances & Psy* pour un numéro consacré à l'accompagnement de l'adoption et les éditions

Vuibert pour une nouvelle édition du livre *L'adoption : du projet à l'enfant* de Sophie Le Callennec et Geneviève Miral.

6 – La communication externe

Consciente de la dimension atteinte par Enfance & Familles d'Adoption, de l'importance de l'image donnée par notre mouvement et de la nécessité de répondre toujours mieux aux différents interlocuteurs, la fédération poursuit ses efforts pour améliorer sa politique de communication et renforcer ses outils en direction des familles et de ses partenaires : création d'une newsletter bimestrielle, reprise de la sélection des programmes TV et radio diffusée sur les Yahoogroupes et sur le site public, mise à jour quasi quotidienne du site public, etc.

Suite à l'évolution du logo, un effort considérable a été entrepris pour permettre une cohérence de l'image d'EFA grâce à une présentation graphique homogénéisée, une articulation systématique entre les différents outils, une multiplication des liens entre le site public et les publications (newsletter, *Accueil*), un choix avisé des interventions dans la presse comme dans les colloques, congrès, etc. Cet effort se poursuivra toute l'année 2013, à l'occasion des 60 ans d'EFA.

6.1 L'identité graphique et la refonte des outils



Dans la perspective de son soixantenaire (en 2013), EFA a décidé de se doter d'un nouveau logo et de développer de nouveaux outils de communication.

Grâce au renouvellement régulier de ses administrateurs, grâce à sa capacité à mener de nouvelles réflexions et des positions plus générales inscrites dans le temps, notre mouvement est en prise avec les débats de société, a fait évoluer ses positions et ses actions. Il en est de même avec les éléments de communication. C'est dans cette réflexion globale que s'inscrit l'évolution du logo (créé bénévolement par Emmanuel Perotti, graphiste et directeur artistique, adopté en assemblée générale et opérationnel

depuis décembre) et le développement de nouveaux outils.

Les associations départementales disposent d'une déclinaison du logo propre à leur département permettant à la fois de les identifier au mouvement et de personnaliser leur communication.

Les plaquettes de présentation d'EFA et d'ERF, et la papeterie (papier à lettre, pochette, carte de visite) seront mises en cohérence avec cette identité visuelle dans le courant de l'année 2013 et une déclinaison du logo spécifique aux 60 ans d'EFA animera les documents de l'année à venir.

6.2 Le site Internet public

Avec près de 1 000 000 pages lues par 163 000 visiteurs, le site public d'EFA (www.adoptionefa.org) est l'un des sites, en langue française, sur l'adoption les plus consultés, que ce soit par des familles,

des candidats à l'adoption, des adoptés ou des professionnels. Les visites ont été régulières tout au long de l'année : 51 % des visiteurs sont en France, 43 % des visites sont effectuées depuis les États-Unis. L'origine des visites provient en large majorité (80 %)

du moteur de recherche *Google* (13 % par *Yahoo*).

Mis à jour quasi quotidiennement et régulièrement enrichi par de nouvelles pages, le site couvre l'actualité de l'adoption, nationale et internationale, et met en avant les actions et les prises de position d'EFA. Il propose des informations de fond, actualisées en temps réel, sur les démarches avant et après l'adoption, sur les aspects juridiques, sur la vie des familles (santé, scolarité), et des fiches sur les principaux pays d'adoption. Toutes ces informations sont systématiquement vérifiées avant d'être mises en ligne et sont complétées par les informations que peuvent apporter les responsables des associations départementales, et les rencontres organisées par ces dernières autour de thèmes précis.

Outre l'énorme travail de mise à jour et de création de nouvelles pages, les responsables du site (Martine Lombard, Geneviève Miral et Janice Peyré) ont consacré du temps à l'amélioration d'un certain nombre d'éléments comme l'incorporation de fichiers son ou vidéo, et le feuilletage de la revue *Accueil*.

La mise en place d'un service de commandes et de paiement en ligne a demandé une mobilisation de plusieurs mois et a pu être effective mi-décembre.

Enfin, de façon à être en cohérence avec la nouvelle identité visuelle du mouvement, le site arbore depuis décembre trois bandeaux déroulants, mettant en avant le nouveau logo et les 60 ans d'EFA.

6.3 La newsletter



La fédération a décidé de compléter sa communication publique avec la parution d'une newsletter bimestrielle, *EFA-info@adoption*, destinée à mettre en avant les prises de position d'EFA, ses actions, ses manifestations et ses parutions ainsi que des informations extérieures au mouvement. Le premier numéro a été publié en février.

Bien accueillie dès sa sortie, elle est diffusée largement par mail à tous nos interlocuteurs, elle est aussi mise à disposition des AD sur le site privé pour une diffusion à leurs adhérents et leurs partenaires, et, accessible sur le site public :

<http://www.adoptionefa.org/index.php/component/content/article/1/531-efa-info-adoption>

6.4 Les groupes publics de discussion et le forum

Ils permettent de communiquer avec les personnes – adhérentes d'EFA ou pas – qui souhaitent échanger au sujet de l'adoption ; ils sont également une source d'information et d'échanges sur des sujets plus spécifiques, tel le groupe santé, et maintiennent leur niveau d'activité malgré le contexte complexe de l'adoption internationale.

Le Yahoo groupe AdoptionEFA

Créée en 2001, la liste de discussion généraliste AdoptionEFA compte plus de 3 400 membres. Le nombre de messages échangés s'élève à 2 900 pour l'année (+ 1 % en une année).

Ce groupe est administré par cinq modérateurs qui inscrivent les nouveaux arrivants, s'enquière des causes de départ des sortants et communiquent certaines informations, si nécessaire. Des intervenants EFA, non modérateurs mais détenant certaines compétences et soucieux de les partager, participent également afin d'apporter des réponses aux postulants et/ou parents adoptifs, membres du groupe. C'est aussi, pour ces responsables, l'occasion d'avoir une autre vision de ce que pensent et ressentent adoptants et postulants. Les manifestations EFA au niveau local sont systématiquement signalées sur ces listes, qui sont complémentaires des échanges et des accompagnements sur le terrain.



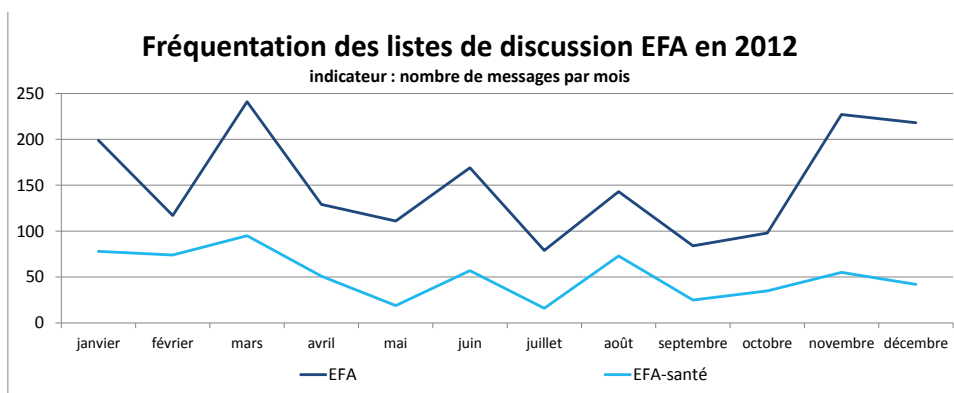
Les sujets sont variés, les messages revêtent souvent la forme de questions portant sur l'agrément, les candidatures auprès des OAA, l'évolution du paysage de l'adoption internationale, les critères de choix des Conseils de famille des pupilles de l'État, les procédures administratives une fois l'enfant arrivé, etc. D'une manière générale, l'actualité concernant l'adoption donne toujours lieu à des échanges. La fin de l'année a été particulièrement riche à cet égard et on observe une nette augmentation du nombre de messages sur les deux derniers mois.

Le Yahoo groupe AdoptionEFA-santé

La liste continue à son rythme de croisière avec 800 inscrits et une augmentation de 15 % du nombre de messages. On note deux profils principaux de participants :

- des postulants en début de démarche qui viennent se faire une idée du type de « particularités » rencontrées, de leur incidence sur la vie quotidienne, sur l'avenir des enfants. Si certains sont vraiment dans une réflexion vers ces enfants à besoins spécifiques, on sent que d'autres sont mus par la nécessité d'élargir leur projet pour avoir une chance d'aboutir. Tous ont ainsi accès à la qualité des échanges, qui ne jugent pas, et ne minimisent pas les difficultés. On peut espérer que cela leur donne une vision plus réaliste de l'adoption d'un enfant avec un « petit plus ».
- des parents qui viennent d'accueillir leur enfant et se posent beaucoup de questions devant les problèmes rencontrés, les diagnostics évoqués et les troubles observés. La diversité des réponses leur donne matière à se forger leur propre opinion, ce qui est bien l'objectif de ce groupe. De vrais sujets de fond sont abordés, mêlant parents et professionnels, sans oublier les parents-professionnels qui peuvent évoquer leur double expérience, et leur double interrogation.

Les demandes de « consultations dans l'urgence », de l'autre bout du monde, persistent malgré les refus qui leur sont opposés, mais elles sont plus souvent adressées en privé. Par ailleurs, les échanges peuvent se poursuivre en privé, avec l'accord des deux parties, pour aller plus loin dans « l'intimité des questions », ou pour échanger des adresses précises de professionnels compétents, que l'on évite de publier pour des raisons déontologiques.



Le forum ouvert à tous

Ce forum est totalement libre à la lecture ; pour y écrire, il est nécessaire de s'inscrire. Sa fréquentation est stable. Avec 200 nouvelles inscriptions, il atteint les 2900 membres. En 5 ans d'existence, 11 700 messages ont été postés, soit une moyenne de 6 par jour.

Les profils des membres sont plus diversifiés que sur les groupes Yahoo, avec, en plus des postulants, des parents en grande difficulté relationnelle avec leur



enfant et surtout des adoptés qui répondent à ces derniers ou qui viennent confier leur propre ressenti.

Ce forum est subdivisé en sept sections :

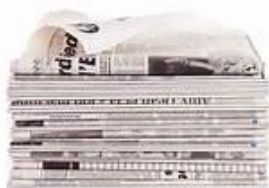
- 4 sections (agrément, procédure, pays et forum principal), où sont abordés les thèmes habituels des forums consacrés à l'adoption ;
- La section « Témoignages » se distingue du Yahoogroupe EFA et de la plupart des autres forums avec des sujets complexes comme les échecs d'adoption, la question des origines, l'accouchement sous X...
- Une salle « Annonces » où la fédération et surtout les associations départementales peuvent faire connaître leurs activités aux adhérents potentiels de leur région.
- Une salle « Journalistes – étudiants » spécifiquement dédiée à leur usage pour tous les appels à témoins et enquêtes. Cette salle est de plus en plus sollicitée. Les messages y sont soumis à approbation (non respect des règles du forum récurrent).

6.5 Les contacts Presse

Les élections présidentielles et législatives ont occupé une bonne partie de l'espace médiatique. Pour autant, ce ne fut pas non plus une année calme pour l'adoption.

Actualité

Comme chaque début d'année, la publication des chiffres de l'adoption internationale a suscité l'intérêt de la presse. À l'occasion de cette publication, le communiqué d'EFA sur l'inadaptation du dispositif français a trouvé un écho auprès du *Parisien*, de *France Inter*, et *RTL*.



En mars, à l'occasion de la proposition de loi sur l'adoption et le délaissement parental, les médias nous ont contactés pour comprendre les enjeux d'un projet d'adoption. Comme souvent, l'angle privilégié par les journalistes reste le « parcours du combattant des postulants ». Nous avons dû, une fois de plus, remettre l'enfant et ses besoins au centre du discours (*RTL*, *AFP*, *20 minutes*, *M6*...).

Au printemps, la présidentielle a laissé peu de place aux sujets de société complexes, comme celui de l'adoption. À défaut du grand public, les *ASH (Actualités Sociales Hebdomadaires)* ont relayé la sortie du Livre blanc d'EFA, nous positionnant comme un intervenant pertinent dans le monde de la protection de l'enfance.

En septembre, le communiqué d'EFA demandant une refonte globale de l'adoption a été repris par *l'AFP*, *Le Monde*, *Le Figaro*, *Le Parisien*.

À l'occasion des débats sur le projet de loi ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe, entre les « pour » et les « contre », EFA a tenu à rappeler que l'adoption est une mesure de protection de l'enfance et à remettre au centre des débats les besoins des enfants en attente d'adoption, la réalité du vécu des familles adoptives (*RMC*, *RTL*, *AFP*, *Le Pèlerin*, *Slate.fr*, *France Inter*, *Lyon Mag*, *Le Progrès*, *Paris Match*, *Europe 1*...).

En fin d'année, le procès de l'Arche de Zoé a été l'occasion de rappeler que l'adoption n'est pas une aventure humanitaire (*RTL*, *AFP*, *ITV*, *Le Parisien*).

Du voyeurisme à des sollicitations plus constructives

Et comme toujours, des journalistes ont été à la recherche de familles pour illustrer des sujets intimes. Nous avons évité : une maman seule qui aurait adopté en été pour l'émission *L'été qui a changé ma vie*, une famille qui aurait adopté 7 ou 8 enfants pour *M6*, le désir d'enfant et le parcours du combattant des adoptants pour *NRJ 12. Réservoir Prod* cherchait une campagne de sensibilisation pour l'adoption des pupilles (à l'image de celle de la SPA ?), *M6* cherchait une mère ayant décidé d'accoucher sous X pour *C'est ma vie*, *Spika Production*, dans un sujet sur « devenir parents autrement », voulait juxtaposer les familles d'accueil et les familles adoptives. *France 2* cherchait des enfants adoptés pour illustrer le sujet « Comment se construire quand on n'a plus de parents »... Les préjugés sur l'adoption, filiation de deuxième catégorie ou exotique, ont la vie dure.

Nous avons toutefois pu répondre à quelques sujets plus pertinents : *Maxi* s'est interrogé sur la façon de parler de l'adoption avec ses enfants, *KTO TV* nous a interviewés dans le cadre d'une série sur l'adoption, *Les Maternelles* nous ont sollicités pour préparer leur émission sur l'adoption nationale.

II – ÉCOUTE ET SOUTIEN DES FAMILLES

1 – La vie des familles

1.1 L'accompagnement des familles au sein d'EFA

Accompagner les familles avant et après l'adoption est une mission qui sous-tend de façon transversale l'action de la fédération tant au niveau institutionnel que dans le travail de proximité des équipes départementales. Les familles trouvent auprès des associations départementales l'écoute qu'elles recherchent dans des réunions festives ou dans des groupes d'échange ou de parole, où elles peuvent exprimer leurs craintes, leurs soucis ou leurs difficultés.

L'équipe Accompagnement des familles

Cette équipe, chargée de l'organisation de l'accompagnement au niveau fédéral, est composée de 4 personnes ressources, d'un membre associé et d'une administratrice fédérale. Deux nouvelles personnes sont venues la rejoindre, l'une administratrice dans une association départementale, l'autre déjà formatrice pour la fédération. Ses membres se sont réunis une fois dans l'année et souhaitent continuer à élargir l'équipe pour développer certains outils : répertoire des ressources (professionnels, associations, organismes), rédaction des documents et conduite des formations.

Ses objectifs sont :

- de poursuivre le soutien aux AD dans leurs actions d'accompagnement des familles, notamment grâce aux formations internes, à la ligne nationale d'écoute téléphonique, au réseau des référents accompagnement (voir bilans ci-après) ;
- d'harmoniser l'offre de formations, tant en interne qu'en externe. De fait, l'un de ses membres a intégré la commission formation, certains ont participé à l'élaboration du nouveau plan de formation tout au long de l'année, les formateurs à l'écoute et ceux à l'accueil des postulants se sont rapprochés ;
- d'anticiper l'évolution de l'agrément et de positionner EFA sur la préparation des postulants. Poussée par l'évolution du contexte de l'adoption et les questionnements dans les associations départementales, l'équipe a décidé d'intégrer de façon plus visible cette partie de l'accompagnement dans ses activités. Ainsi, elle a pris la dénomination d'**équipe « accompagnement à la parentalité adoptive, postulants et familles »**. Par ailleurs, l'un des membres de l'équipe a piloté l'organisation du congrès interne sur ce thème et l'équipe a animé les ateliers ; une personne est partie en mission en Belgique pour approfondir la connaissance des pratiques de ce pays dans ce domaine. Enfin, le rôle des référents Accompagnement a été complété et sera discuté lors de la journée annuelle de 2013.
- de rendre visible le savoir-faire d'EFA en matière d'accompagnement. L'équipe a donc complété et remis à jour les pages du site public, et rédigé un article sur l'accompagnement à EFA paru dans la revue nationale de l'UNAF, *Réalités familiales*.

Le réseau de référents Accompagnement des familles

La journée annuelle des référents a eu lieu le 22 janvier à Paris, réunissant 47 personnes, sur le thème *Évolution des besoins dans l'accompagnement des familles : avant et après l'adoption, sur le court et le long terme*, avec l'intervention de Anne-Marie Crine (psychologue, attachée à la Maison de l'Adoption du Luxembourg et à l'Autorité centrale belge en matière d'adoption, formatrice au COPES). Cette journée a été aussi l'occasion d'un temps de partage et d'analyse autour d'initiatives prises localement en vue de leur mutualisation éventuelle.

Pour la première fois, elle a été couplée à la journée des représentants ERF, ce qui a permis à certaines personnes de suivre les deux journées et d'organiser un repas commun, source d'échanges informels et fructueux.

La ligne nationale d'écoute

La ligne d'écoute s'adresse aux familles ou à toute personne concernée par l'adoption : postulants, adoptants et adoptés ainsi qu'aux personnes chargées de leur accompagnement dans les AD et confrontées parfois à des situations complexes.

Le dispositif repose sur un n° Azur (0810 0021 01) dont les coûts sont pris en charge par la fédération. Elle est assurée sur deux permanences hebdomadaires, le mercredi soir et le jeudi après-midi, par une équipe de 10 personnes, bénévoles et formées, s'appuyant sur un réseau de personnes ressources pour répondre aux questions plus pointues (santé, scolarité, psychologie, juridique, etc.).



L'équipe a mis en place des outils techniques destinés à soutenir chaque écoutant : charte technique de l'écoutant qui figure désormais sur le site public, repères communs sur l'écoute téléphonique issus de l'expérience des écoutants, note de fonctionnement interne. Comme chaque année, une rencontre de supervision a été organisée pour les écoutants.

En 42 séances (de 2 permanences, soit 5 h 30 hebdomadaires), la ligne a totalisé 103 appels qui se répartissent de la façon suivante : familles (parents et adoptés majeurs) 44,7 % ; postulants avec agrément 9,7 % ; postulants en cours de procédure d'agrément 10,7 % ; personnes en situation de refus d'agrément 8,75 % ; demandes d'information sur l'agrément et l'adoption 12,6 % ; divers (professionnels, AD EFA) 4,8 % et autres 8,75 %. Ce bilan ne tient pas compte des appels reçus par les écoutants en dehors des plages de permanence annoncées au public.

On note une augmentation des appels des familles adoptives avec un nombre important de questions d'ordre juridique. Il convient par conséquent de rajouter à ces appels tous les courriels ou courriers nécessaires pour apporter des réponses autres que de l'écoute.

Il est également à noter une demande accrue pour trouver des groupes de parole.

Formations et interventions dans les associations

Le bilan chiffré des formations apparaît dans le chapitre dédié. Pour mémoire :

- Formations à l'écoute et à l'accompagnement des familles pour les administrateurs d'AD : 2 sessions de 2 jours.
- Ateliers de formation à la parentalité pour postulants et familles adoptives : 5 sessions de deux jours, 145 personnes formées au total.
- 1 formation professionnelle « un enfant, des parents, une famille ».

Ce travail de fond est actuellement conduit par deux formatrices, ce qui représente un investissement en temps et en travail de préparation important. Les demandes continuent d'affluer et l'équipe cherche donc à élargir le nombre des formateurs et intervenants.

5 interventions dans les associations départementales ont été réalisées par des membres de l'équipe sur les thèmes : adoption et scolarité, soutenir la résilience de nos enfants, vivre avec la différence au quotidien, l'attente dans l'adoption. Une soirée d'échanges avec un conseil d'administration d'association départementale a été animée sur le thème *Les spécificités de la parentalité adoptive et comment mieux préparer les postulants et accompagner les familles*.

1.3 La santé

Les COCA

Aucune activité du côté du groupe de travail ministériel des COCA, que ce soit sur le projet de cahier des charges ou simplement pour échanger sur les pratiques. Ce n'est pourtant pas faute d'en rappeler l'utilité et la compétence !

Dans ce contexte, les médecins continuent à offrir aux familles adoptantes et aux futurs parents, leurs consultations spécialisées, leurs conseils en parentalité, et à relayer, auprès des décideurs, leurs observations sur l'état de santé des enfants arrivant en France et sur les besoins spécifiques des enfants adoptés et de leurs parents. Certains travaillent dans l'ombre avec les associations départementales auprès des services d'Aide sociale à l'enfance, pour améliorer la préparation des postulants à l'adoption. Dans l'ombre, car il ne faut pas faire de vague tant leur situation reste précaire et à la merci de mesures d'économie. L'une ferme à l'occasion du départ du médecin qui l'animait, l'autre s'arrête faute de pérennisation du poste de psychologue, chacun bricole dans son coin en espérant que ça tiendra...

Et pourtant les ministres, qui se suivent, ne tarissent pas d'éloges sur la pertinence du dispositif et se promettent de prendre le dossier à bras le corps. On attend toujours !

Enquête du CSA sur les enfants adoptés

Cette enquête réalisée à la demande du CSA par Juliette Halifax et le CREAL de Picardie a été lancée en début d'année. L'ensemble des familles sélectionnées a reçu son questionnaire et les retours se sont faits correctement. Les premiers résultats sur la typologie des familles adoptantes peuvent être établis grâce aux données qui ont servi à déterminer l'échantillon. Ils seront communiqués début 2013 en même temps que l'analyse finale.

Ils feront l'objet de publications, tant scientifiques que dans la revue *Accueil*.

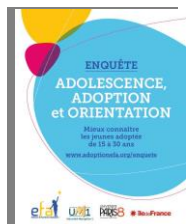
L'équipe Santé d'EFA et la communication auprès des familles et des professionnels

La rédaction de la plaquette destinée aux professionnels de santé a bien avancé lors de 2 réunions de l'équipe Santé. Elle devrait être finalisée courant 2013, pour une publication au dernier trimestre. Ce livret sera conçu à double entrée : un côté destiné aux professionnels de santé qui accueillent des

familles adoptives ou des adoptés majeurs dans leur clientèle, l'autre, destiné aux familles et adoptés majeurs qui se préparent à consulter. Il est prévu une page centrale sur les COCA.

Tous les membres du groupe sont inscrits sur la liste de discussion santé, et y interviennent lorsque le thème est de leur ressort. Cela contribue à diversifier les points de vue et enrichir les débats. Car tous ne sont pas toujours du même avis et il est important de donner à nos lecteurs la possibilité de faire leur propre choix en connaissance de cause.

C'est ce même principe qui nous a amenés à solliciter des auteurs différents pour la rubrique Santé de la revue *Accueil*.



1.4 La scolarité

Le groupe scolarité a été essentiellement mobilisé cette année par la mise en œuvre de l'enquête *Adolescence, adoption et orientation*. Initiée par la fédération, en collaboration avec deux équipes de recherche (Montpellier 1 et Paris 8) et financée par la région Île de France dans le cadre du dispositif PICRI (Partenariat Institutions Citoyens pour la Recherche et l'Innovation). Cette action s'inscrit dans la continuité de l'enquête sur la scolarité des enfants adoptés, réalisée en 2004, et a pour objectif de revenir plus particulièrement sur cette période charnière de l'adolescence, des années collège et de l'orientation à l'issue de la troisième. Elle offrira aux adoptés la possibilité d'évaluer eux-mêmes leur parcours scolaire, leur orientation et leur entrée dans le monde adulte.

Les deux questionnaires distincts qui s'adresseront, l'un aux parents, l'autre aux adoptés de 15 à 30 ans, mais aussi aux non-adoptés de la même tranche d'âge ayant des frères et sœurs adoptés qui constitueront un échantillon de référence à milieu social et familial identique, ont été élaborés à l'université de Montpellier dans un dialogue permanent avec le groupe scolarité qui a été force de propositions et les a relus et testés. Plusieurs rencontres organisées à Montpellier ont permis de finaliser le dispositif complet du projet afin de permettre le lancement de l'enquête en 2013.

Le groupe scolarité a également continué de travailler sur les outils de communication destinés à être utilisés lors des interventions grand public mais également de former, dans les départements, des personnes-relais sensibilisées aux questions liées à la scolarisation des enfants adoptés.

Les membres de l'équipe sont intervenus lors de rencontres débats dans trois associations départementales et dans un établissement scolaire.

1.5 EFA : une association familiale



Les relations avec l'UNAF et les UDAF

EFA adhère à l'Union nationale des associations familiales (UNAF) dans la catégorie des mouvements familiaux. À ce titre, chaque association départementale fait partie de l'Union départementale des associations familiales (UDAF) de son département. Plusieurs associations EFA ont leur siège à l'UDAF, voire y tiennent des permanences ou y organisent quelques activités. Par ailleurs, les UDAF peuvent faire appel à EFA pour représenter les familles dans des instances comme les Conseils de famille et les Commissions d'agrément. L'UNAF contribue à hauteur de 55 000 euros au fonctionnement national d'EFA, au titre du fonds national des prestations familiales.

Les échanges entre la fédération et l'UNAF restent réguliers (échanges de documents et de positions, rencontres, etc.). Trois rencontres ont eu lieu avec des responsables de l'UNAF et EFA autour des questions de suivi des pupilles de l'État et de la proposition de loi parlementaire.



La CNAF et les CAF

L'aide de la CNAF, à hauteur de 12 300 euros en 2012, est précieuse pour relever les nouveaux défis liés à l'évolution de l'adoption et renforcer l'adéquation des réponses apportées aux familles et la pertinence des services mis en place aux plans départemental et national.

Cette année a été la dernière année de la convention d'objectifs signée avec la CNAF pour la période 2009-2012. Du bilan dressé à l'issue de ces quatre années, il ressort que la plupart des objectifs fixés contractuellement ont été atteints, même si certains l'ont été avec un décalage dans le temps, suite notamment aux conséquences du séisme survenu en Haïti, qui a mobilisé énormément EFA en termes d'investissement des bénévoles, au détriment d'autres dossiers.

Ce bilan a été l'occasion de faire un point fin novembre sur les relations entre 63 associations départementales et leur Caisse d'Allocations familiales. Si la moitié d'entre elles bénéficient d'une aide financière de leur CAF, essentiellement dans le cadre des REAAP, seules 16 ont instauré un partenariat plus approfondi (contacts réguliers et échanges d'information, participation au conseil d'administration de leur Caisse...).

Cette situation est souvent le résultat d'une méconnaissance réciproque, d'un manque de temps ou de tentatives de contact malheureuses. En revanche, le témoignage des associations ayant réussi à consolider ces liens montre toutes les possibilités qui s'ouvrent si les conditions d'un dialogue sont réunies : connaissance et reconnaissance mutuelles, exigence et transparence dans les résultats attendus et dans les moyens mis en œuvre, recherche de complémentarité et de synergie, dont chacun sort gagnant.

2 – L'accompagnement des adoptés

L'action d'EFA auprès des adoptés est transversale, sollicitant différents services et branches d'activité de notre fédération, autour de trois grands pôles : assurer une voix aux adoptés (mineurs et adultes), leurs vécus, leurs ressentis et perceptions de l'adoption, défendre leur droit à l'intimité, au respect et à leur histoire, les accompagner, individuellement ou au sein de leur famille. Ces actions supposent des contacts et des échanges réguliers avec des adoptés adultes à l'extérieur d'EFA, au niveau individuel et associatif.

Outre des interviews et une écriture individuelle sous forme de témoignage ou de création, les modes d'expression passent aussi par l'image, par le cinéma ou se présentent sous d'autres formats. Ainsi, la revue *Accueil* a publié, dans son numéro 163, un entretien avec la photographe Hélène Jayet, et dans son numéro 165, un entretien entre deux adoptées autour de leur maternité et la naissance de leur enfant (Cécile Février et Dominique Gawron). De jeunes adoptés nous ont livré un poème pour l'un, sur le tableau de Monet, « La pie » (Samuel, *Accueil* n° 164), l'autre une dissertation (Eminé, *Accueil* 162). Deux adoptés adultes ont témoigné sur le rôle qu'a joué leur famille à différentes étapes de leur vie (*Accueil* 162). Le projet de créer, sur le site d'EFA, un espace « adoptés » ne s'est pas concrétisé, mais n'a pas été abandonné.

EFA a également marqué son soutien à Fabien Rumeau, qui a participé aux jeux paralympiques de Londres, avec un court article sur le site d'EFA, ainsi qu'au projet photographique et vidéo d'Hélène Jayet sur les adoptés : intervention d'Hélène Jayet dans le cadre du colloque EFA pour présenter son projet, communication autour de sa campagne de levée de fonds, publication de photos en première de couverture et dans le numéro 163 d'*Accueil*.

L'actualité en matière de livres jeunesse, de films, de DVD et de spectacles par et/ou pour des adoptés est également suivie de près et relayée sur notre site, dans *Accueil* et sur les listes de discussion de la fédération et des associations.

Le soutien aux adoptés passe aussi par l'accompagnement et l'écoute. La ligne nationale d'écoute répond aux questions d'adoptés confrontés à des expériences personnelles complexes ou douloureuses. Des membres de l'équipe fédérale interviennent (parfois aux côtés d'adoptés majeurs) dans les associations sur des thématiques liées aux questions d'histoire, de retour dans le pays et d'accès aux origines – thème du colloque d'EFA en 2012 et que la fédération a décidé de reconduire en 2013 (voir I - 4.1, p. 7). Des membres de la fédération échangent aussi, par mail ou par téléphone, avec des adoptés qui les sollicitent régulièrement. Enfin, des échanges réguliers avec les représentants des associations d'adoptés permettent d'échanger sur les représentations de l'adoption dans la société, et de rester vigilants ensemble face à des discours ou mesures qui risqueraient de fragiliser la place de l'adoption et des adoptés dans la société.

3 – Les questions juridiques

Tout au long de l'année, les membres de la fédération ayant des compétences juridiques ont répondu aux diverses sollicitations des associations départementales ou des adhérents.

3.1 Recours d'EFA contre une circulaire du ministre de la Justice et des libertés

Dans une dépêche du 22 décembre 2010, le ministre de la Justice et des libertés a prescrit aux procureurs de la République d'émettre un avis négatif à toute requête en adoption plénière d'enfants haïtiens lorsque le consentement des parents ou représentants légaux de ces derniers à la rupture complète et irrévocable du lien de filiation n'avait pas été « légalisé » par les autorités haïtiennes.

Rappelant les termes de l'article 370-5 du Code civil, selon lesquels la conversion d'une adoption simple en adoption plénière en France est subordonnée à ce consentement, la circulaire du ministre affirmait que celui-ci devait être légalisé, en application du « droit international public ». Implicitement, elle semblait faire ainsi référence à deux arrêts rendus par la Cour de cassation le 4 juin 2009, selon lesquels la formalité de légalisation des « actes d'état civil » (et seulement de ces actes) établis par une autorité étrangère et destinés à être produits en France demeure, selon la coutume internationale

et sauf convention internationale contraire, obligatoire pour y recevoir effet. Or, aux dires du ministre, les autorités haïtiennes refusaient depuis la fin de l'année 2009 de procéder à la légalisation des consentements donnés par les parents de naissance en vue de l'adoption plénière de leur enfant en France, ce qui, selon lui, justifiait un avis négatif du procureur en cas de demande d'adoption plénière.

Le 21 mars 2011, EFA a déposé un recours devant le Conseil d'État contre la partie III de cette circulaire, dans laquelle était contenue cette instruction aux procureurs. Par un arrêt du 23 juillet 2012, le Conseil d'État a rejeté ce recours après avoir indiqué que son contrôle de légalité d'une telle circulaire, qui visait à prescrire aux procureurs les conséquences à tirer de décisions de justice, se limitait à vérifier si l'auteur de la circulaire n'avait pas méconnu le sens et la portée de telles décisions (sans pouvoir les remettre en cause). Le Conseil d'État a ensuite rappelé que la Cour de cassation avait récemment confirmé ses arrêts du 4 juin 2009 par un avis du 4 avril 2011 et un arrêt du 23 mai 2012, ayant étendu l'obligation de légalisation aux consentements donnés par acte authentique par les parents biologiques haïtiens en vue de l'adoption plénière de leur enfant en France.

L'arrêt, qui se borne à prendre acte de la jurisprudence de la Cour de cassation, reste en lui-même sans incidence sur la situation des familles actuellement en procédure d'adoption plénière d'un enfant haïtien. Laconique, cet arrêt n'aborde cependant pas la question, pourtant évoquée par EFA dans son recours, d'une possible régularisation en cours d'instance au moyen d'une légalisation donnée par les autorités diplomatiques françaises, conformément au décret n° 2007-1205 du 10 août 2007. La question reste donc ouverte.

Par ailleurs, malgré le rejet du recours d'EFA, on doit noter que le Conseil d'État a examiné au fond la légalité de la circulaire contestée. Ce faisant, il ne s'est pas borné, comme il l'avait fait en 2001 lorsqu'avait été contestée la circulaire Guigou, à rejeter la requête au seul motif que les procureurs sont, en matière d'adoption plénière, dépourvus de pouvoir de décision. EFA s'était en effet attaché à démontrer que, malgré ce rôle purement consultatif, l'avis négatif des procureurs a un rôle déterminant sur l'issue des procédures d'adoption. Il semble, si l'on en croit les conclusions du rapporteur public dans cette affaire, que le Conseil d'État a été sensible à cet aspect. Il est raisonnable d'espérer de ce changement qu'il permettra, à l'avenir, un contrôle accru du juge administratif sur les circulaires intéressant les procédures d'adoption plénière.

3.2 Recours d'EFA du Gers

Saisi par l'association EFA du Gers, elle-même, soutenue par l'équipe juridique de la fédération, le Tribunal administratif de Pau a rendu, le 29 mai 2012, un jugement concernant la désignation des membres du Conseil de famille des pupilles de l'État.

Par un arrêté du 1^{er} juin 2010, le préfet du Gers avait procédé au renouvellement de la moitié des membres du Conseil de famille des pupilles de l'État de son département. Comme le prévoit l'article L.224-2 du code de l'action sociale et des familles (CASF), figuraient, parmi les personnes désignées – pour un mandat de six ans – un membre titulaire et un membre suppléant d'une association familiale, proposés par l'Union départementale des associations familiales (UDAF).

Or, répondant à une demande expresse de l'UDAF, le préfet décidait, par un nouvel arrêté du 2 décembre 2010, de modifier son arrêté du 1^{er} juin 2010 et de désigner, pour siéger au Conseil de famille des pupilles de l'État, un nouveau membre titulaire et un nouveau membre suppléant issus d'une autre d'association familiale, mettant fin au mandat des personnes précédemment désignées. Saisi d'un recours gracieux formé par EFA, le préfet avait maintenu sa position, arguant *d'une volonté de changement manifestée par l'UDAF, dont il ne [lui appartenait] pas d'examiner l'opportunité*.

Dans son jugement n°1101017 du 29 mai 2012, le Tribunal administratif de Pau a annulé l'arrêté modificatif du 2 décembre 2010 et censuré le raisonnement du préfet. Le jugement note que le mandat des membres du Conseil de famille des pupilles de l'État est, en vertu de l'article L.224-2 du CASF, de six années, sans qu'aucune disposition législative ou réglementaire ne prévoie la possibilité de mettre un terme à ce mandat avant l'expiration de ce délai.

Dès lors, indique le Tribunal administratif, le préfet a porté atteinte à l'indépendance des membres du conseil en mettant prématurément fin aux mandats des membres qu'il avait nommés par un précédent arrêté et en les remplaçant par des membres issus d'une autre association familiale.

3.3 L'Arche de Zoé

Du 3 au 12 décembre s'est déroulé le procès de l'Arche de Zoé. Ce procès ne doit pas être confondu avec celui qui a eu lieu au Tchad fin 2007 et qui s'est soldé par la grâce du président de cet État.

Cette fois, l'association et ses deux dirigeants étaient poursuivis par l'État français pour escroquerie, exercice illégal de la profession d'intermédiaire en vue de l'adoption et aide au séjour irrégulier de

mineurs étrangers, alors que quatre autres membres étaient jugés comme complices pour le seul délit d'aide au séjour irrégulier de mineurs étrangers.

L'absence d'Éric Breteau et d'Émilie Lelouch, qui avaient monté l'opération, participé à la recherche des enfants et à des « apparentements » en 2007, n'a sans doute pas été déterminante puisque tous les chefs d'accusation ont été retenus par le procureur pour demander, au nom des enfants, un verdict exemplaire avec le prononcé d'une peine ferme pour les deux principaux dirigeants et d'une peine assortie du sursis pour les quatre autres prévenus : on ne peut s'empêcher de faire le parallèle avec le sort des enfants, qui n'ont pas bénéficié d'un « sursis », restant entre 4 et 8 mois dans un centre de N'Jaména, avant de rentrer pour la plupart auprès de leur famille.

Au cours de l'audience, EFA - qui s'est constituée partie civile en 2008 - a pu rappeler que l'adoption ne peut en aucun cas être une réponse aux drames humanitaires et que les lois qui y président ne peuvent être transgressées au détriment des plus faibles, qu'elles sont censées protéger.

Des zones d'ombre demeurent sur le rôle du « collectif » de juristes sur lequel, soi-disant, l'association s'appuyait pour affirmer que des enfants seraient systématiquement confiés en accueil à des familles françaises et deviendraient juridiquement adoptables, à terme, du simple fait de leur arrivée en France. Nous pouvons déplorer que le retard des pouvoirs publics – après l'alerte immédiate et argumentée d'EFA, dès avril 2007 – n'ait pas été plus nettement souligné, autant que leur manque de vigilance entre l'audition d'Éric Breteau, en juillet 2007, et la mise en œuvre de l'opération, alors que la recherche de familles se poursuivait sur des sites belges notamment.

Si les responsables de l'Arche de Zoé interjetaient appel de la décision du tribunal correctionnel de Paris qui sera rendue en février 2013, il conviendra de s'interroger sur la position d'EFA dans ce dossier.

III – L’ADOPTION : ÉVOLUTION ET PERSPECTIVES

1 – Proposition de loi parlementaire et projet de loi

1.1 La proposition de loi parlementaire sur le délaissement parental et l’adoption

La proposition de loi parlementaire sur le délaissement parental et l’adoption, déposée par Madame Michèle Tabarot et plusieurs parlementaires le 21 septembre 2011, s’inspirait en partie de certaines propositions du Conseil supérieur de l’adoption.

Votée à l’unanimité par la commission spéciale le 8 février, cette proposition de loi a été adoptée en première lecture par l’Assemblée nationale. Mais, en raison des campagnes électorales présidentielles et législatives, les travaux parlementaires ont été suspendus et cette proposition, qui ne répond pas, en l’état, aux nécessités de préparation des postulants, n’a pas été étudiée par le Sénat depuis la nouvelle législature, et ne le sera vraisemblablement jamais.

1.2 Le projet de loi ouvrant le mariage et l’adoption aux couples de personnes de même sexe

Proposition 31 du programme de François Hollande, ce projet de loi a été déposé à l’automne à l’Assemblée nationale. Dès le mois de juin, en prévision d’un éventuel projet de loi, la fédération a transmis à l’ensemble des associations départementales un premier document reprenant un état des lieux de l’homoparentalité en Europe et dans le monde et en proposant quelques pistes de réflexion.

Suite à l’annonce du dépôt du projet de loi, à la lecture des différentes prises de position et des propos relayés par les médias, EFA a décidé de ne pas se positionner pour ou contre, mais de repartir des besoins de l’enfant pour essayer de dégager des pistes de travail et de réflexion. C’est dans cette optique qu’un communiqué a été publié le 18 octobre, accompagné, pour un usage strictement interne, d’un document de décryptage. Ce document insistait particulièrement sur le nécessaire accompagnement de toutes les familles ayant un projet d’adoption et sur la nécessité d’une réforme de l’adoption afin d’offrir à tous les candidats une véritable préparation à la parentalité adoptive.

Madame Taubira, ministre de la Justice, a demandé à entendre les associations d’adoptés et d’adoptants sur ce projet et EFA a donc été reçu, à ce titre, avec le MASF, Racines coréennes et La Voix des Adoptés, le 25 octobre.

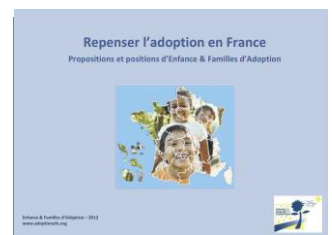
La commission des lois de l’Assemblée nationale a auditionné ces associations, le 22 novembre.

2 – Le livre blanc

À l’occasion des campagnes présidentielles et législatives, EFA a décidé d’interpeller tous les candidats aux élections mais également toutes les personnes et les institutions concernées par l’adoption et a décliné, en 31 propositions, les enjeux majeurs de l’adoption aujourd’hui en demandant :

- une politique de l’adoption globale et concertée,
- une préparation et un accompagnement réalistes et pragmatiques des candidats à l’adoption,
- une réforme en profondeur de l’adoption internationale, un engagement fort de l’État en faveur des enfants adoptables en France,
- un renforcement de l’accompagnement des familles adoptives,
- un accès aux origines accompagné à toutes les étapes.

Ces propositions très concrètes nous semblent indispensables pour que la France s’adapte à l’évolution de l’adoption et réponde au mieux aux besoins des enfants privés de famille en France et dans le monde, ainsi qu’aux demandes des pays d’origine, dans le respect de l’éthique et des conventions internationales.



3 – Les enfants en France

3.1 Le suivi des pupilles de l’État

La situation des pupilles de l’État au 31 décembre 2011

Le rapport de l’ONED établit annuellement un état des lieux de la situation des enfants pupilles de l’État. Pour l’année 2011 (enquête menée en 2012), celui-ci s’est enrichi d’éléments d’analyse et d’un focus sur l’adoption des enfants devenus pupilles suite à une décision judiciaire¹.

¹ La situation des pupilles de l’État : enquête au 31 décembre 2011, ONED, janvier 2013.

Au 31 décembre 2011, **2 345 enfants avaient le statut de pupille de l'État en France**. Les garçons sont légèrement plus nombreux que les filles (53,3 %) et un enfant sur quatre a moins d'un an. Lors de leur admission, **44 % des enfants avaient moins d'un an** et un peu plus de la moitié des pupilles présents ont été **admis après une prise en charge par l'Aide sociale à l'enfance (55 %)**. La majorité des enfants pupilles sont des enfants sans filiation ou admis suite à une déclaration judiciaire d'abandon (art. 350 du Code civil).

Les pupilles sont **en moyenne âgés de 7,6 ans**. Cet âge moyen diffère selon les conditions d'admission : les enfants « sans filiation » sont beaucoup plus jeunes que les autres, la quasi-totalité d'entre eux étant admis dès leur naissance. Ce sont les orphelins et les enfants admis suite à une décision de justice qui sont les plus âgés au moment de leur admission.

Les enfants qui ne sont pas confiés en vue d'adoption sont en moyenne âgés de 10,8 ans et 68 % d'entre eux ont bénéficié d'une prise en charge antérieure par les services d'Aide sociale à l'enfance. Les enfants placés en vue d'adoption (761) sont quatre fois plus jeunes : 2,8 ans.

Les motifs d'absence de projet d'adoption sont variables :

- certains enfants sont bien insérés dans leur famille d'accueil (10 %),
- d'autres ne sont pas prêts à être adoptés en raison de séquelles psychologiques, d'échec d'adoption, ou de refus de l'enfant (12 %),
- pour 4 % d'entre eux, des liens perdurent avec leur famille,
- pour 46 % des enfants, aucune famille n'a été trouvée en raison de leur état de santé, d'un handicap, de leur âge élevé ou de leur appartenance à une fratrie.

Les enfants présentant une difficulté spécifique du point de vue de leur santé, d'une situation de handicap, de leur âge ou de l'existence d'une fratrie représentent 41 % des enfants bénéficiant du statut de pupille de l'État. Si près de 20 % d'entre eux sont confiés à une famille en vue d'adoption (contre 55 % des pupilles n'ayant aucun besoin spécifique), cette proportion est néanmoins en augmentation, notamment pour les enfants dits « âgés ».

Le SIAPE change de CAPE...

Une ultime réunion du groupe SIAPE (système visant à croiser les fichiers des enfants à besoins spécifiques en attente d'adoption et des candidats envisageant ce type d'adoption) s'est tenue en janvier suite à la journée technique de décembre 2011, afin d'en finaliser les actes, actes dont la publication semble, depuis, oubliée.

Lors d'un entretien avec la chargée de mission de l'adoption nationale de la DGCS, il est ressorti un jugement négatif sur le fichier national SIAPE, qui laissait entendre son abandon.

La réunion du groupe SIAPE, annoncée par la DGCS et attendue par les membres, toujours mobilisés, n'a jamais eu lieu. Quant au fichier SIAPE, qui n'a jamais été très vivace, il semble bel et bien tombé aux oubliettes.

D'un commun accord, ERF, les ORCA et 4 départements (Gironde, Pas-de-Calais, Seine-Saint-Denis et Val-d'Oise) ont continué de se réunir en juin et octobre, dans les locaux de la fédération Enfance & Familles d'Adoption. Le groupe SIAPE s'est mué en CAPE (Cellule d'appui à l'adoption des pupilles) et ses relances pour obtenir une date de réunion sont restées sans réponse. Le groupe travaille actuellement à un rapport écrit visant à étayer solidement des actions de plaidoyer dans l'espace public et politique envisagées pour 2013.

EFA reste préoccupé par le devenir des enfants pupilles de l'État et regrette que, malgré ses sollicitations, il n'y ait toujours aucun moyen pour permettre d'harmoniser les pratiques et penser le devenir des enfants dans leur intérêt.

Notre représentation dans les Conseils de famille des pupilles de l'État

Des membres d'associations départementales sont présents dans l'ensemble des Conseils de famille (y compris à la Réunion, la Guadeloupe et Mayotte). Il s'agit de mandats qui demandent une implication forte et une grande disponibilité. EFA dispense régulièrement des formations pour que ses bénévoles respectent au mieux une réglementation compliquée qui gagnerait à un large toilettage. Ces formations les incitent à consulter, avant les réunions, les dossiers des enfants comme ceux des futurs parents potentiels. Aussi, la journée d'échanges annuelle, tout comme le colloque qui suivait, ont permis de mieux comprendre ce que ces dossiers devaient contenir.

Groupe de travail de l'UNAF sur les Conseils de famille

Dans le courant de l'année, les contacts d'EFA avec l'UNAF ont permis de faire émerger la nécessité de fournir des outils aux membres des Conseils de famille et de développer les formations.

Après proposition d'EFA, le CA de l'UNAF a validé le principe de l'élaboration d'un livret à destination de tous les membres de Conseils de famille, rédigé en collaboration avec les UDAF, EFA, la FNADEPAPE et l'UFNAFAAM.

Le groupe s'est réuni en novembre pour élaborer le plan général de ce livret et se répartir les tâches. Le travail de rédaction et de coordination se poursuivra durant le premier semestre 2013 pour aboutir à une publication à la fin de l'année 2013. La fédération a désigné 3 membres pour la représenter au sein de ce groupe : Anne-Marie Quantinet (membre d'un Conseil de famille et formatrice), Danielle Housset (présidente d'honneur et formatrice) et Geneviève Miral (coordination).

3.2 Enfants en Recherche de Famille (ERF)

ERF : un service de référence pour les professionnels

La forte évolution du travail d'ERF, à l'œuvre depuis plusieurs années, s'est poursuivie en 2012. La recherche de parents est une activité qui diminue au profit d'un **accompagnement technique des services Adoption**. Les professionnels qui font appel au service souhaitent être accompagnés pour penser les étapes du travail, dès lors qu'un enfant est suivi par un Conseil de famille qui s'en préoccupe. ERF accompagne les services dans l'évaluation de l'adoptabilité, l'analyse des besoins de l'enfant, y compris dans la dimension médicale, l'établissement du profil parental, les stratégies de recherche de parents, la préparation des postulants repérés et le processus de l'apparentement. Il reste malheureusement trop rare d'accompagner un service sur l'ensemble de ces étapes, mais fréquent d'intervenir à un moment ou à un autre du parcours.

Le nombre élevé d'adoptions hors ERF montre que **de nombreux dossiers trouvent leur aboutissement en dehors de nos recherches de parents** et c'est un des objectifs que nous poursuivons. Quelques départements avec lesquels nous avons des liens privilégiés font désormais appel aux compétences d'ERF pour échanger au fil des étapes de leur travail avec les pupilles, pour croiser des regards, évaluer ensemble... voire soutenir psychologiquement et techniquement certains professionnels dans des situations très critiques.

Les enfants

68 dossiers d'enfants ont été adressés à ERF au cours de l'année, 60 enfants seuls (73 %) et 8 fratries (27 %), soit un total de 82 enfants. Les demandes ont émané :

- de 32 conseils généraux (dont 1 département hors métropole) pour 52 dossiers ;
- de 5 OAA pour 9 dossiers ;
- de Conseils de famille pour 3 dossiers ;
- des ORCA pour 4.

La moyenne d'âge des 82 enfants est de 4,7 ans, légèrement inférieure à celle de l'année dernière. Il est à souligner la forte bipolarisation des âges des enfants adoptés via ERF, puisqu'aucune adoption n'a été réalisée pour des enfants entre 2 et 6 ans. C'est pourtant pour cette tranche d'âge que nous recevons le plus grand nombre de dossiers de postulants.

Les fratries : 8 dossiers adressés à ERF concernaient 22 enfants vivant en fratrie de 2 à 6 enfants, âgés de 3 à 17 ans, avec une moyenne autour de 6-7 ans.

- 5 dossiers concernaient une fratrie de 2 enfants ;
- 2 dossiers concernaient une fratrie de 3 enfants ;
- 1 dossier concernait une fratrie de 6 enfants.

Après analyse des demandes avec les professionnels, aucune recherche de parent n'a été engagée par ERF pour une fratrie : soit les enfants n'ont pas été considérés comme psychologiquement adoptables, soit le département a trouvé une famille dans ses ressources locales ou nationales.

Répartition des particularités des dossiers d'enfants soumis à ERF

	Particularités médicales	Particularités psychosociales	Cumul ou intrication des 2
En cours de recherche	6	4	1
Adoptés	13	16	2
Classés	9	15	7
Parrainage	0	1	0
Attente de complément	4	0	3
	32 (40 %)	36 (44 %)	13 (16 %)

81²

² Un enfant porteur d'aucune particularité n'est pas inclus dans ce calcul (frère en bonne santé d'un bébé porteur d'une particularité médicale, dans le cadre d'un projet d'adoption pour la fratrie).

La référence médicale

La décision, prise l'année dernière, de demander systématiquement au département le dossier médical des enfants porteurs d'une pathologie a porté ses fruits et modifié les modalités de travail du pédiatre d'ERF. Parmi les 11 dossiers reçus (pour 12 enfants), seuls 3 étaient complets et exploitables d'emblée. Parmi les 8 dossiers incomplets : 3 ont pu être complétés ultérieurement à notre demande et 3 étaient très succincts mais suffisants pour faire une évaluation des besoins de l'enfant.

S'appuyant sur l'analyse des dossiers médicaux, la coordination d'ERF a élaboré un nouvel outil, « Analyse des besoins », visant à appuyer les départements qui suivent les pupilles : il présente une synthèse psychologique, sociale et médicale des besoins de l'enfant, des éléments éclairant ses particularités, leurs conséquences pour l'enfant à court, moyen et long termes, les effets sur la vie de famille, et le profil parental à rechercher. Les départements ayant bénéficié de ce travail y ont tous favorablement réagi et certains ont pu témoigner du rôle de ce document dans l'aboutissement de la recherche locale de parents.

Les postulants

21 projets sont sortis du fichier, parmi lesquels ceux de 14 couples qui ont vu aboutir positivement une adoption. Les 7 autres sont des dossiers qui ont été classés pour cause d'absence d'actualisation ou de modification de la situation personnelle des postulants.

Sur les 42 dossiers reçus par la coordination (39 en 2011), 21 ont été refusés. Le taux de refus (50 %) est donc relativement élevé cette année (30 % en 2011 et 52 % en 2010), et s'explique par le manque d'ouverture des projets parentaux reçus.

La fragilité des postulants a nécessité un important travail de portage psychologique et d'accompagnement téléphonique de la part de la coordination, notamment concernant un niveau général d'anxiété très élevé, une difficulté à se représenter justement les conséquences des particularités de santé (banalisation et dramatisation).

Les adoptions réalisées

Si l'on ajoute les adoptions réalisées par les postulants, aux adoptions d'enfants pour lesquels nous étions sollicités, un total de 37 enfants ont été adoptés, soit 2 adoptions de plus qu'en 2011.

Le réseau des correspondants

48 correspondants ERF (6 arrivées) couvrent l'ensemble des départements français. 151 familles (159 en 2011) ont contacté le réseau : la majorité des orientations sont faites par les associations d'EFA puis les relations personnelles, où l'information diffusée dans les journaux et le site Internet.

Le bilan de l'année confirme la reconnaissance d'ERF pour parler des enfants ayant des besoins spécifiques et amener les postulants à réfléchir sur cette parentalité en partageant les expériences parentales. Au moins deux territoires ont mis en place des groupes d'échange à propos des spécificités des enfants et leur impact sur le quotidien familial.

Afin d'encadrer et de réguler les relations entre les correspondants, la coordination et les associations EFA, une « charte ERF » a été validée et largement diffusée durant le premier trimestre.

La coordination

Les activités institutionnelles de la coordination ont été les suivantes : 2 rencontres formelles avec les équipes adoption des départements de Loire-Atlantique et du Pas-de-Calais.

Des actions de formation et diverses interventions publiques ont été assurées :

- En direction des postulants :

- 2 interventions en direction de postulants et parents adhérant à EFA, dans l'Essonne lors d'une soirée thématique, en Loire-Atlantique lors de l'assemblée générale d'EFA 44 ;
- Une intervention de ce type a également été assurée lors d'une soirée postulants, organisée à Caen par l'ORCAN et le service adoption du Calvados.

- En direction des professionnels des départements (et des Conseils de famille) :

- Animation d'une journée de formation pour les 40 psychologues des circonscriptions des Bouches-du-Rhône et le service adoption de ce département ;
- Intervention lors d'une journée technique organisée par l'ORCAN pour l'ensemble des professionnels et des acteurs locaux de l'adoption dans le Calvados ;
- Animation d'une journée de formation du Conseil de famille et du service adoption de Vendée ;
- Intervention à Paris en direction des représentants de l'UNAF au sein des Conseils de famille.

4 – Adoption internationale

2012 a vu une nouvelle fois le nombre des adoptions internationales baisser. L'année a également été marquée par les fermetures successives d'un certain nombre de pays principalement pour permettre la mise en place des outils de la CLH. Autre modification importante dans le paysage de l'adoption internationale : l'exigence des autorités russes que toutes les familles adoptantes aient suivi un cycle de formation à la parentalité adoptive allant de 30 à 80 heures.

4.1 L'adoption internationale en quelques chiffres

1569 enfants sont arrivés en France dans le cadre d'une adoption internationale, soit une baisse de 22 % par rapport à 2011. On remarque une baisse importante des principaux pays d'origine : 159 enfants arrivés de Colombie contre 286 en 2011, 220 contre 288 pour l'Éthiopie, 76 pour 264 pour le Vietnam.

Le premier pays (15 % des adoptions) est la Russie, suivie de l'Éthiopie, la Colombie et la République démocratique du Congo (RDC).

Les adoptions réalisées en Afrique sont restées stables, contrairement aux autres continents qui sont en nette baisse. L'Afrique est désormais le premier continent d'origine des enfants adoptés en France (près de 45 % des adoptions) alors qu'il était à égalité avec le continent américain en 2009.

Certains pays connaissent une augmentation significative des adoptions : la RDC (84 adoptions contre 40), la République centrafricaine (43 adoptions

contre 19), la Guinée (36 adoptions contre 19) et l'Afrique du Sud (9 adoptions contre 0).

À noter : la baisse des adoptions dans des pays parties à la convention de La Haye qui représentent 46 % de la totalité des adoptions (53 % en 2011) mais qui s'explique par le fait que les deux premiers pays d'origine des enfants, l'Éthiopie et la Russie, n'ont pas ratifié la CLH et représentent 29 % des adoptions.

La part des démarches individuelles est quasiment équivalente à celle de 2011 (32,3 % contre 31 %). Les OAA ont accompagné presque la moitié des familles (48,4 %) tandis que l'AFA est intervenue dans un peu moins de 20 % des projets.

Les enfants sont arrivés de 67 pays (65 en 2011), les 10 premiers totalisant 64 % des adoptions contre 71 % l'année dernière.

La Russie

En novembre 2011, la France et la Russie ont signé un traité régissant les adoptions internationales, et prévoyant, comme principal changement, la fin des démarches individuelles et le passage obligatoire par un OAA ou par l'AFA. Ce traité a été ratifié par le parlement russe le 10 juillet et devrait l'être par le parlement français au 1^{er} trimestre 2013.

Dans le même temps, les autorités russes ont exigé, à compter du 1^{er} septembre 2012, pour tous les dossiers qui n'avaient pas encore de jugement à cette date, l'application de la loi fédérale russe du 30 novembre 2011. Celle-ci prévoit une formation obligatoire des candidats qui, selon les régions, va de 30 à 80 heures. Les adhérents d'EFA se sont rapidement adressés à leurs associations départementales pour obtenir des attestations leur permettant de répondre à cette obligation. La fédération étant agréée comme organisme de formation, il a été convenu avec le SAI qu'EFA pouvait délivrer des attestations de présence à ses manifestations. Ces attestations sont actuellement validées par le SAI qui délivre une attestation globale et acceptée par les autorités russes.

En octobre, EFA a demandé au SAI la réunion de tous les opérateurs concernés par l'adoption en Russie (AFA, OAA, APPO, et associations de familles adoptives) pour :

- évaluer la capacité des OAA présents en Russie de faire face à la suppression des démarches individuelles,
- savoir ce que recouvre concrètement la formation exigée par les autorités russes et comment la France compte y répondre,
- pouvoir comprendre ce que les autorités russes considéreront comme « procédure en cours » lors de l'application du traité.

Aucune suite n'a été donnée à cette demande.

La République démocratique du Congo

Dès janvier, le fort accroissement du nombre des adoptions en RDC ainsi que plusieurs alertes publiées sur des sites américains nous ont rendus vigilants. Ces éléments sont renforcés par les observations de Janice Peyré lors de sa mission en 2009 avec l'ambassadeur Monchau, observations qui semblent toujours d'actualité.

Nous avons donc été amenés, sans volonté polémique, à signaler à toutes les associations EFA, via LIREFA, les inquiétudes qui émergeaient face à la situation de la RDC.

Le SSI, dans son bulletin d'octobre, a émis une alerte similaire, relayée sur notre site public. Par ailleurs, régulièrement saisis de demandes de familles rencontrant des difficultés en rentrant en France avec leur enfant, nous avons mis sur notre site une note explicative sur les effets des jugements congolais en France.

4. 2 Au sein d'EFA

L'équipe Adoption internationale a poursuivi **sa veille des politiques d'adoption internationale dans les autres pays d'accueil ainsi que celle des pays d'origine et des organismes internationaux**. Elle apporte aux associations départementales des informations actualisées et répond aux questions des familles. Ces interrogations sont soumises par les associations ou, de plus en plus souvent, directement par les familles.

La composition actuelle de l'équipe Adoption internationale n'est pas sans poser de problème sur le travail qu'elle peut effectuer, ses membres ayant tous d'autres engagements au sein de la fédération.

L'équipe intervient également dans les formations.

Il est à noter des demandes réitérées de familles rencontrant des difficultés de procédure en France mais également dans le pays d'origine de l'enfant et plus spécifiquement sur le continent africain.

L'équipe reste particulièrement vigilante aux risques d'entorses aux démarches éthiques et n'hésite pas à faire part aux autorités des inquiétudes qu'elle peut avoir.

Les membres de l'équipe participent régulièrement à la revue *Accueil* : articles de fond, actualité, comptes rendus des missions effectuées par EFA.

Claire Tridon transmet, tous les mois, sur la liste interne LIREFA les nouvelles institutionnelles françaises et étrangères (pays d'origine et pays d'accueil) ainsi qu'une sélection d'articles de la presse internationale, concernant l'adoption.

À la demande des associations départementales, les membres de l'équipe Adoption internationale interviennent dans leurs manifestations. Cela est néanmoins de plus en plus compliqué compte tenu des multiples fonctions de chacun de ses membres.

4.3 Les relations avec les acteurs français de l'adoption internationale

4.3.1 L'Autorité centrale : le Service de l'adoption internationale (SAI)

Des échanges entre EFA et le SAI ont eu lieu, soit dans le cadre de rendez-vous spécifiques (problème des conversions des adoptions simples en adoptions plénières pour les enfants arrivés d'Haïti) soit par téléphone (fermeture de la Guinée pour permettre la mise en place des procédures La Haye, réponses à apporter à la demande de formation des autorités russes).

EFA a été régulièrement invité à participer aux différentes réunions organisées par le SAI avec les délégations des pays d'origine. Il n'a pas été possible de répondre positivement à toutes ces invitations tant pour des raisons de disponibilité que de budget mais l'équipe essaye dans la mesure du possible d'obtenir les informations diffusées lors de ces rencontres.

Les délégations rencontrées ont été celles de la Russie, du Burkina Faso, d'Haïti, et de la Guinée.

EFA a également été invité à participer à la **3^e journée d'échanges avec les conseils généraux organisée par le SAI** sur le thème *L'arrivée de l'enfant en France : la fin du processus d'adoption ?*

Aucune coordination avec le ministère de la Justice ne paraît exister, alors, pourtant, que dépendent de lui le procureur de la République de Nantes et les tribunaux spécialisés dans la reconnaissance des décisions prononcées à l'étranger et le prononcé des décisions d'adoption en France.

4.3.2 L'Agence française de l'adoption

Des relations informelles avec la directrice de l'Agence et ses collaborateurs ont eu lieu mais aucune rencontre institutionnelle. Celle-ci est prévue en début d'année 2013.

4.3.3 Le collectif Égalité enfants adoptés et l'APPO Haïti

Une rencontre avec le collectif Égalité enfants adoptés et la toute nouvelle APPO, APAE Haïti, a eu lieu, le 9 février, afin d'aborder le problème rencontré par les familles lors de la demande de conversion des adoptions prononcées en Haïti en adoption plénière en France ainsi que les modalités de reprise des adoptions dans ce pays.

4.4 EFA à l'étranger

4.4.1 La mission Belgique

Du 13 au 15 mai, Françoise Toletti et Nathalie Parent ont effectué une mission en Belgique francophone, et ont rencontré les acteurs de l'adoption internationale de ce pays (Autorité centrale, OAA, services post adoption) afin de mieux appréhender ses pratiques. Bien qu'étant développé dans l'un des plus petits pays d'accueil, le système mis en place suite à la ratification de la convention de La Haye démontre une forte volonté d'encadrer les pratiques et un réel souci de protéger enfants et parents. Nous avons cherché à comprendre quelle organisation avait été mise en place par les autorités belges en 2005 et comment les différents acteurs de l'adoption (Autorité centrale, tribunaux, OAA, structures d'accompagnement) travaillaient ensemble.



L'Autorité centrale communautaire (ACC) est le pivot du système. Elle organise et contrôle l'ensemble du processus adoptif. **Garante de la subsidiarité de l'adoption**, elle coopère avec tous les intervenants (tribunal, Autorité centrale fédérale, autres ACC, consulat) et avec les autorités étrangères compétentes en matière d'adoption. Elle encadre, coordonne, contrôle et évalue les OAA.

Ces derniers sont des professionnels, acteurs à part entière de la politique de protection de l'enfance. À ce titre, l'ACC leur a délégué pour partie sa compétence légale d'encadrement de chaque projet d'adoption.

Tout projet d'adoption commence obligatoirement par un cycle de préparation/sensibilisation payant. Les deux premières phases sont organisées par l'ACC qui en confie l'animation aux OAA et à des intervenants extérieurs professionnels. La troisième phase consiste en des entretiens individuels psychologiques auprès d'un OAA. Ce cycle de sensibilisation est validé par un **certificat de préparation** délivré par l'ACC. Valable un an, il est obligatoire pour demander le jugement d'aptitude pour l'adoption internationale ou pour prendre directement contact avec un OAA pour une adoption nationale.

La définition précise du projet se fait avec l'OAA choisi par les candidats. Lorsque l'OAA accepte de prendre en charge une famille, un véritable **travail d'accompagnement et de gestion de l'attente** est effectué jusqu'au moment de la rencontre avec l'enfant. **L'apparement est ensuite particulièrement encadré** : toutes les vérifications juridiques sont faites avant l'entrée de l'enfant sur le territoire belge, afin de garantir son inscription dans sa nouvelle famille. Enfin, après l'arrivée de l'enfant, chaque OAA assure le **suivi post adoption** : rapports exigés par les pays, accompagnement des familles par un réseau de professionnels.

Progressivement des **structures autonomes d'accompagnement post adoption** se sont créées.

Le système d'adoption internationale belge est cohérent, adapté à la taille et à l'organisation administrative du pays et de la communauté francophone. S'il ne peut évidemment pas être transposé tel quel en France compte tenu de la taille du territoire, la réflexion conduite, les priorités affichées, les outils et structures mis en place pourraient inspirer une réorganisation du dispositif français.

4.4.3 Euradopt

Les contacts initiés depuis 2008 se sont poursuivis avec Euradopt, organisme qui fédère 29 agences d'adoption de 12 pays européens (Païdia en est le seul OAA français membre) autour d'un certain nombre de principes, définis dans une charte qui engage tous ses membres.

Tous les deux ans, Euradopt organise des journées portes ouvertes réunissant les principaux acteurs européens de l'adoption : Autorités centrales des pays d'accueil et d'origine, agences d'adoption, spécialistes internationaux de l'adoption. EFA, déjà invité en tant qu'intervenant il y a 2 ans, s'est vu solliciter, cette fois, sur le thème de l'argent dans l'adoption.

Odile Baubin a représenté EFA, seule association de familles invitée à participer et à intervenir.

IV - L'IMPLICATION INSTITUTIONNELLE ET PUBLIQUE D'EFA

1 – Le Conseil supérieur de l'adoption (CSA)

Le CSA, qui ne s'était pas réuni depuis juin 2011, a été réinstallé par la nouvelle ministre de la Famille, Madame Dominique Bertinotti, le 23 octobre à Paris et est désormais présidé par Madame Marie-Anne Chapdelaine, député d'Ille-et-Vilaine. Cette séance plénière avait pour principal objet la présentation du projet de loi ouvrant le mariage et l'adoption aux couples de personnes de même sexe.

À l'issue de cette séance, le CSA a estimé qu'il ne pouvait rendre un avis écrit sur ce projet et a demandé la mise en place d'un groupe de travail.

Trois réunions de ce groupe ont eu lieu entre octobre et décembre afin de pouvoir proposer un avis à la séance plénière de janvier 2013.

2 – Le Conseil national pour l'accès aux origines personnelles (CNAOP)



Le Conseil national pour l'accès aux origines personnelles s'est réuni un peu moins souvent que lors des années précédentes, après un temps d'attente dû en partie au renouvellement d'un certain nombre de sièges (nul membre ne peut exercer plus de trois mandats).

Les chargées de mission et le secrétariat ont poursuivi le traitement des dossiers (600 nouvelles demandes par an). Des mandats ont été confiés à des correspondants CNAOP pour des prises de contact avec les demandeurs ou avec des mères de naissance, ainsi que pour des mises en relation. Le programme de formation des correspondants CNAOP a été reconduit.

Le conseil a poursuivi sa réflexion sur différents aspects de la loi du 22 janvier 2002 et de son application, en parallèle à l'étude de situations particulières dont il est saisi par le secrétaire général, ces deux approches se nourrissant l'une l'autre.

L'accueil téléphonique des personnes contactant le CNAOP a été amélioré.

Parmi les questions sur lesquelles le conseil s'est penché :

- le devenir des informations relatives à des accouchements secrets dans les archives personnelles de médecins et de sages-femmes cessant leur activité ;
- la nécessité de mieux informer les mères sur l'impossibilité de revenir sur une levée de secret ;
- l'utilisation du pli fermé.

De manière récurrente, le Conseil est saisi de la question de l'accès à des informations relatives à la santé et de la possibilité de rechercher un parent ou un enfant pour communiquer une information (par exemple suite à la découverte que l'un ou l'autre est porteur d'une anomalie génétique).

Le CNAOP a apporté son soutien actif au colloque qui sera organisé par EFA en janvier 2013, avec information auprès des membres du Conseil et de l'équipe du secrétariat général, et diffusion de la plaquette aux correspondants du CNAOP. Le président, André Nutte, a accepté d'ouvrir le colloque avec la présidente d'EFA, Nathalie Parent ; et une chargée de mission a accepté de participer à une des tables rondes.

3 – Les rendez vous institutionnels

En complément des rendez-vous institutionnels et auditions présentés tout au long de ce rapport et dont vous trouverez le détail dans l'annexe 2, signalons :

- Le 6 janvier, Geneviève Miral a rencontré ATD Quart Monde concernant la proposition de loi parlementaire (sur les aspects du délaissement parental et de l'article 350 du Code civil).
- Le 13 janvier, Geneviève Miral et Janice Peyré ont été reçues par Linda Cambon, conseillère technique de Roselyne Bachelot, afin d'aborder les sujets liés à l'accouchement sous X, le CNAOP et l'accompagnement à l'accès aux origines.
- Le 1^{er} février, Odile Baubin s'est rendue à une réunion organisée par le SAI avec les médecins des OAA sur le thème de l'adoption des enfants porteurs du VIH.
- Le 17 février, Nathalie Parent a participé à un groupe de travail organisé par le secrétariat à la Famille sur la rédaction d'un guide de l'adoptant.
- Le 9 mars, Céline Boyard s'est rendue à la seconde réunion de ce groupe.
- Le 22 mars, Nathalie Parent et Geneviève Miral ont été reçues par Madame Rouch, assistante de Madame Marie Derain, Défenseuse des enfants, à sa demande.

- Le 20 juin, Nathalie Parent et Françoise Toletti ont rencontré Monsieur Raymond Chabrol, secrétaire général du CNAOP, pour lui présenter le colloque 2013.
- Le 26 juin, Geneviève Miral a rencontré, à leur demande, les sénateurs Labazée et Meunier.
- Le 24 septembre, Nathalie Parent, Odile Baubin, Françoise Toletti ont rencontré Monsieur Hervé Diaite, conseiller technique de la ministre déléguée chargée des familles, Madame Dominique Bertinotti

4 – EFA : une association ressource

EFA est devenu, au fil des années, un interlocuteur de référence et une association ressource pour les professionnels et les organismes impliqués ou préoccupés par l'adoption. Les sollicitations pour des interventions d'EFA lors de colloques, conférences, ou débats se sont multipliées :

- Le 3 avril, Geneviève Miral a participé à une table ronde sur l'adoption organisée par George Pau Langevin, députée PS de Paris.
- Le 20 juin, Nathalie Parent et Françoise Toletti ont rencontré le Docteur Jean Louis Le Run, pédopsychiatre, et fondateur de la consultation adoption CMP du Figuier à Paris. Il nous a sollicités pour faire partie du comité de rédaction du numéro de la revue *Enfances & Psy* qui paraîtra au second semestre sur l'accompagnement dans l'adoption et qui donnera également lieu à un colloque en avril ou décembre de la même année. Janice Peyré a participé à la réunion de ce comité le 13 septembre.
- Le 30 juin, Geneviève Miral a participé au rassemblement international « Paris gathering » organisé par Racines coréennes sur le thème *L'accès aux origines et le retour en Corée*.
- Le 18 septembre, Odile Baubin a participé à la réunion du comité de pilotage du colloque de SAF France *Alcoolisation prénatale et adoption*.
- Le 18 octobre, Sophie Dazord est intervenue à l'École nationale de la magistrature (ENM).
- Le 23 novembre, Danielle Housset a animé la formation « Conseil de famille et commission d'agrément » organisée par l'UNAF.

CONCLUSION

La campagne électorale a été l'occasion pour EFA de mener un véritable travail de réflexion sur l'adoption telle qu'elle se présente en France, de pointer ses manques et ses faiblesses mais surtout de préconiser des mesures concrètes pour y remédier afin qu'une véritable politique de l'adoption puisse se mettre en place. Il faut maintenant tirer le meilleur parti de ce travail.

Aucune mesure concrète, pas plus qu'une réelle volonté politique, ne semble aujourd'hui se dégager pour aller dans le sens d'une véritable réforme de l'adoption. Bien au contraire, la proposition de loi déposée par Madame Michèle Tabarot est aujourd'hui oubliée, le SIAPE est resté à l'état embryonnaire, la justice est inégale sur le territoire et l'obtention d'une adoption plénière, lorsque celle-ci n'a pas été prononcée dans le pays d'origine, relève d'un jeu de hasard ou de chance.

Le projet de loi ouvrant le mariage et l'adoption aux couples de personnes de même sexe a réveillé de vieilles croyances et l'adoption plénière semble vouloir être remise en question par certains.

Il conviendra d'être particulièrement attentif aux modifications législatives envisagées dans les mois à venir et plus particulièrement celle sur la famille, pour que l'adoption demeure une filiation semblable à n'importe quelle filiation et que l'enfant, quel que soit son mode d'entrée dans sa famille, dispose des mêmes droits.

EFA demeure mobilisé pour que l'adoption reste une mesure de protection de l'enfance. Le soixantième anniversaire de notre mouvement sera l'occasion tout au long de cette année de travailler dans ce sens avec nos partenaires mais également avec les institutions pour rappeler les principes qui sont les nôtres.

Le secrétariat général
Pour le CA fédéral d'Enfance & Familles d'Adoption

